



FORÊTS PRIVÉES

de Bourgogne- Franche-Comté

Journal d'information des propriétaires forestiers privés

DOSSIER
**PLAN DE RELANCE,
UN GRAND ESPOIR
POUR LA FORÊT**
Pages 5 à 8

ACTUALITÉS

Comité
régional sylvo-
cynégétique

3

SANITAIRE

Attention à
l'ambrosie en
forêt

5

PAGE DES SYNDICATS

Sylvassur

11

Patrick LECHINE © CNPF

Communiquons !!!

Les membres du conseil d'administration de l'Union Régionale de Fransylva – Forestiers Privés de Bourgogne, m'ont désigné président à la suite de Joseph de Bucy, très pris par ses nombreuses autres activités. Je suis honoré de leur confiance et essaierai de m'en montrer digne. Au nom des forestiers privés de Bourgogne, j'adresse tous mes remerciements à Joseph pour le travail et le dévouement qu'il a montrés au service de l'Union Régionale, et dont on sait qu'il continuera de les apporter dans ses responsabilités forestières, en particulier comme Président de notre syndicat en Côte d'Or.

La période actuelle est agitée dans le monde de la forêt de notre région, à commencer par les effets du réchauffement climatique sur la forêt : dégâts considérables pour des essences importantes comme les épicéas et les sapins pectinés, mortalités et dépérissements inquiétants sur de nombreuses essences : frênes, hêtres, châtaigniers, chênes pédonculés, buis... Vos représentants, le CRPF, les experts et les coopératives ont été et restent en première ligne pour effectuer les constats, faire remonter les informations, rester au contact des organismes de recherche, étudier les conditions d'une meilleure adaptation de nos forêts. Ils contribuent de près à la gestion de l'excellente nouvelle que représente pour nos forêts l'enveloppe forestière du Plan de relance, décidée par le gouvernement pour préparer et planter la forêt de demain avec des essences plus adaptées, plus diversifiées.

Vive agitation aussi dans le monde des forestiers à la suite d'émissions de chaînes de télévision publiques sur la forêt, donnant des informations partiales, au service d'un seul point de vue, dans le plus total mépris de la pluralité des sources d'information imposée par le cahier des charges et les chartes de la société nationale de programme France télévision. Dans ces reportages à charge, les propriétaires forestiers, le CRPF, les coopératives et les experts forestiers ne reconnaissent ni leurs forêts, ni leur gestion.

Quoi qu'il en soit, ces remous médiatiques montrent d'une part que le public s'intéresse à la forêt, ce qui est une bonne nouvelle, que l'approche des élections incite certains à surfer sur des mécontentements locaux, mais aussi que des questions sur sa gestion restent sans réponse, alors que nous les avons ! Cela signifie clairement que nous ne communiquons pas assez. Nous avons un excellent dossier : nous pouvons être fiers de la gestion durable de la forêt que nous menons, de longue date, dans le respect du Code Forestier et de la réglementation applicable, fiers de respecter les engagements contraignants que sont nos documents de gestion, et tout particulièrement les Plans Simples de Gestion. En cette période de réchauffement climatique, nous pouvons aussi être fiers des services que nous rendons à la société en séquestrant des quantités impressionnantes de carbone : la forêt est le deuxième capteur de carbone après les océans. Fiers aussi de la filtration de l'eau par nos forêts. Les propriétaires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté gèrent 23% du territoire de la région. Ils se forment, tirent les leçons du passé et font de leur mieux, en liaison avec leurs autorités de tutelle, les coopératives, experts et gestionnaires forestiers, les chercheurs, pour gérer durablement les forêts privées, les adapter aux contraintes de l'avenir, essentiellement le réchauffement climatique, le problème n°1 de nos forêts actuellement. A chacun d'entre nous, à commencer par nos Syndicats, de mieux faire savoir à notre entourage, à nos élus, ce que nous faisons dans nos forêts.

Sommaire

● Edito	p. 2
● Le Comité régional sylvo-cynégétique	p. 3
● Attention à l'ambroisie	p. 4
● Plan de relance	p. 5
● Page économique	p.9
● Communication	p.9
● Chasse	p. 10
● Stratégie régionale pour la biodiversité	p. 10
● Sylvassur	p.11
● Réglementation de boisement	p.11
● Réunions 2021	p.12
● Contact	p.12

Avec le soutien financier de



Christian BULLE
Président de Forestiers Privés de Franche-Comté



Raoul de MAGNITOT
Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté



Gilles de CORSON
Président de Forestiers Privés de Bourgogne



Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,
Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON. **Directeur de Publication :** Raoul de MAGNITOT
Comité de rédaction : Christian BULLE, Gilles de CORSON, Joseph de BUCY, François JANEX, Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE, Bruno BORDE, Marine THOMAS. **Secrétaire de rédaction - mise en page :** Fabienne BLANC. **Abonnement gratuit. Tirage :** 12 000 exemplaires. **Parution** quadrimestrielle. N°11. **Impression :** SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. **Dépôt légal :** Juin 2021 - ISSN 2609-715X.

• Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP en date du 31/12/2016.
• Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr

Le Comité régional sylvo-cynégétique

Depuis de nombreuses années, les problèmes de dégâts s'intensifient en forêt, et pour faire suite au développement du cerf en région BFC, un Comité régional sylvo-cynégétique a été mis en place pour améliorer le dialogue entre le monde de la chasse et les forestiers.

Ce groupe, constitué de représentants pour chaque département, rassemble des forestiers et des chasseurs issus des fédérations, des syndicats, les DDT et le SRFOB de Bourgogne-Franche-Comté.

La situation actuelle, marquée par un contexte sanitaire très dégradé en forêt, du fait des attaques parasitaires et des enjeux de renouvellement des peuplements, nous oblige à réfléchir davantage sur l'impact du grand gibier.

Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

Entre le changement climatique, les problèmes sanitaires et la pression du gibier, il faut absolument accompagner les efforts de renouvellement des peuplements forestiers des propriétaires et minimiser les risques d'échecs de plantations.

De plus, le Contrat « Forêt-Bois » stipule dans l'un de ses objectifs de concourir à cet équilibre, et ceci est un préalable vis-à-vis du Plan de relance et des aides à la reconstitution. Les populations de grand gibier sont élevées, les chasseurs doivent donc jouer leur rôle. La chasse est certes un loisir, mais aussi le moyen de réguler les populations.

Le développement, voire l'apparition du cerf, dans nombre de massifs forestiers en BFC, suscite l'inquiétude des propriétaires, qui ont vu dans des cas similaires, la gestion de ces grands animaux échapper aux chasseurs.

Aujourd'hui, l'évaluation des populations est très variable selon les points de vue des parties concernées. Il n'en demeure pas moins que des dégâts lourds de chevreuils persistent depuis des années sur les plantations de douglas sur le Morvan, ainsi que sur de nouvelles essences à l'essai, comme le robinier.

Le cerf quant à lui, même en nombre limité, peut occasionner des destructions importantes. Son impact est complexe du fait de la saison (brame), de son espace vital important et des contraintes administratives (gestion d'une population sur des départements limitrophes), voire de la compétence des chasseurs à réaliser les prélèvements.



Sylvain GAUDIN © cnpf

Représentation cartographique

Afin de visualiser la situation actuelle sur le grand gibier, il a donc été réalisé une carte des zones sensibles issue des connaissances de chacun. Travail difficile s'il en est, la sensibilité et la fragilité de nos forêts ne semble pas être perceptible par tous de la même façon !

Une carte des populations a pu voir le jour, légendée par des couleurs et annotations (zone de sensibilité, zone de dégâts). Son élaboration a été principalement basée sur le résultat de comptages nocturnes, d'observations visuelles et des impacts constatés sur la végétation. Cette cartographie se doit de ne pas être figée mais évolutive et être utilisée lors des réunions plan de chasse grand gibier dans un esprit constructif.

Néanmoins la réalisation de cette carte est rude et les désaccords nombreux, témoignage du manque de réalisme de la part du monde de la chasse, qui sous-estime le coût réel des dégâts infligés par le grand gibier, impact le plus souvent non chiffré (regarnis, inversion de flore, choix du propriétaire de ne pas renouveler sa parcelle, destruction partielle des glandées...).

Cette carte se concentre principalement sur le cerf, tant le chevreuil est présent partout. A l'heure actuelle, le cerf est présent dans nombre de départements, il arrive à peine dans d'autres. Ce travail de cartographie prend toute sa dimension, afin de mieux anticiper des populations sur une vision plus large (le Morvan, par exemple, est à cheval sur quatre départements).

Les protections individuelles et les clôtures ne doivent pas devenir la règle. Elles constituent un constat d'échec et ne sont à utiliser qu'en dernier recours.

La cartographie des forêts scolytées et celle des parcelles aidées pourront utilement être superposés avec cette carte de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le Contrat « Forêt-Bois », document stratégique de la politique forestière régionale, se décline en Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour la forêt privée et Directives et Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques. Il est essentiel d'avoir une stratégie commune et de partager sur les questions sylvicoles et cynégétiques.

La forêt bénéficie depuis peu d'une politique volontariste de la part du ministère dédié, qui met en œuvre un dispositif de renouvellement des peuplements, inédit depuis la disparition du Fonds Forestier National.

Les chasseurs doivent tenir compte de ce repeuplement massif et des travaux très importants en forêt planifiés dans les prochaines années.

Le Plan de relance apporte un soutien conséquent pour le renouvellement des peuplements, d'où l'importance de ce dialogue sur l'équilibre sylvo-cynégétique pour assurer l'efficacité et la réussite de celui-ci.

Attention à l'ambrosie !

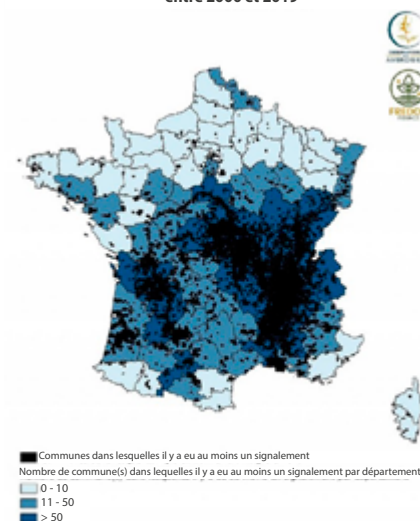
L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une **plante exotique envahissante**, arrivée d'Amérique du Nord par introductions accidentelles de semences, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause un **problème majeur de santé publique**. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins », (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause **des pertes de rendement partielles** voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.



Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France entre 2000 et 2019



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - mai 2020
Les zones définies représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambrosie à feuilles d'armoise.
Sources des données : plateforme de signalement Ambrosie ActuaNet, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPPE, Plateforme Epiphyt, Extract.

L'ambrosie et la forêt

Bien que ce ne soit pas le milieu dans lequel elle se trouve préférentiellement, il est possible d'observer de l'ambrosie en forêt, particulièrement sur les chemins d'accès, les places de dépôts de bois, les parkings, les bords de ruisseaux, en somme tous les endroits qui sont en pleine lumière, sans concurrence de la végétation, permettant à l'ambrosie de pousser.

Les graines sont souvent amenées via les engins de transports, par les travaux notamment mais également tous les particuliers se rendant en forêt : en effet

les graines restent coincées dans les engins, pneus, chenillards, les machines ne sont pas forcément nettoyées à la suite du précédent chantier avant d'être emmenées en forêt et les graines sont déposées au sol.

De plus, il y a des risques de ruissellement, car la graine d'ambrosie flotte bien, et peut donc être transportée par l'eau et se déposer sur une surface qui serait indemne et ainsi contaminer un nouveau lieu.

Chaque pied d'ambrosie est capable de produire chaque année **plusieurs centaines à milliers de semences**, qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambrosie susceptibles de se développer les années suivantes. De plus, les graines sont capables de rester en dormance dans les sols pendant au moins 15 ans. Il faut donc éviter au maximum la constitution d'un stock semencier.

Il est fortement recommandé de **mettre en œuvre, le plus tôt possible, des mesures de prévention, de détection et de lutte contre cette espèce**.

Comment la reconnaître ?

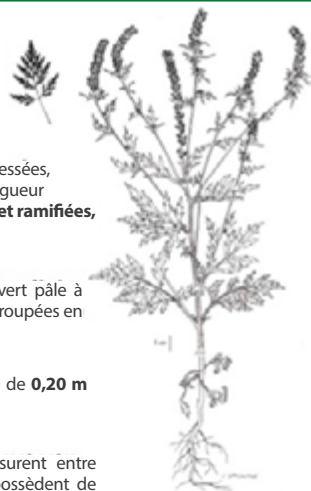
Ses **feuilles** sont **vertes des deux côtés**, minces, **découpées**

Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur **souvent velues et ramifiées, rougeâtres**

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de **0,20 m à 2,00 m**

Les **graines** mesurent entre **3 et 6 mm** et possèdent de petites épines



Plantule



Stade végétatif



En fleurs

Illustrations - photos © FREDON

Vous pensez avoir trouvé de l'ambrosie ?

Un outil simple vous permet de signaler l'ambrosie afin de faire remonter l'information de sa présence. La plateforme permet à toute personne de signaler la zone infectée concernée par l'ambrosie. L'information est reçue par un référent qui pourra mettre en place les actions adéquates. N'hésitez pas à diffuser l'information et à signaler !



Signalement Ambrosie un dispositif intégré de lutte ...

1

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROSIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROSIE.fr

2

VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3

IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROSIE



Pour plus d'information, notamment sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info



Observatoire des ambrosies
www.fredon.fr/savoir-faire/observatoire-des-ambrosies
07 68 99 93 50 ou 01 53 83 71 75
FREDON France – 11 rue Lacaze –
75014 PARIS



FREDON Bourgogne Franche-Comté
03 81 47 79 20 ou contact@fredonbfc.fr
Siège : 1 rue J.B. Gambut – 21200 BEAUNE
Site d'Ecole-Valentin : Espace Valentin Est
12 rue de Franche-Comté / Bât. E
25480 Ecole-Valentin

Plan de relance

Tout savoir sur le Plan de relance pour le renouvellement forestier !

Dans le cadre du volet dédié à la filière forêt-bois du Plan France Relance, le ministère de l'Agriculture a lancé un programme de renouvellement des forêts doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros : il s'agit d'aider à reconstituer et diversifier les peuplements dans le contexte du changement climatique, avec l'ambition de porter sur 45 000 ha. Dans le détail : 95 millions d'euros sont "pré-réservés" aux porteurs de projets lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), qu'il s'agisse de forêts privées ou de forêts communales ; 25 millions d'euros sont réservés aux porteurs de projets individuels et 30 millions d'euros sont destinés aux forêts de l'État.

Pour notre région, c'est une opportunité de venir en soutien aux propriétaires ayant subi des dégâts sanitaires majeurs (scolytes, chalarose). En effet, une estimation des besoins à l'échelle régionale a montré que la moitié de l'enveloppe nationale pouvait être consommée en région BFC ! Compte tenu des besoins exprimés et des délais très courts imposés par l'Etat (dépôt des dossiers avant fin 2021), le CRPF s'est mobilisé pour fournir divers outils pour accompagner les porteurs de projet, administrativement et techniquement.

Sur le plan administratif

L'instruction technique de 40 pages publiée par le Ministère peut paraître un peu indigeste, c'est pourquoi nous avons synthétisé les critères d'éligibilité en seulement 5 pages. Cette synthèse vous permet, en un clin d'œil, de savoir si votre peuplement est concerné, quels travaux peuvent être pris en charge et à quel niveau, et le calendrier de dépôt des dossiers. En complément, une liste des pièces justificatives a été constituée, accompagnée d'une notice d'aide pour obtenir un numéro de SIRET. Enfin, pour ceux qui disposent d'un Plan de simple de gestion, le CRPF a mis au point un formulaire unique, faisant office à la fois de diagnostic sylvicole et de demande d'avenant au document de gestion.

En savoir plus : vous trouverez l'ensemble des documents cités précédemment sur la page dédiée à cet effet sur notre site Internet : "bourgognefranchecomte.cnpf.fr/ rubrique : **Je m'occupe de ma forêt / Plan de relance pour le renouvellement forestier**". Elle sera actualisée en fonction des retours d'expériences qui nous seront remontés : pensez à la consulter régulièrement.

Sur le plan technique

Vous l'aurez compris, le Plan de relance vient en soutien pour la reconstitution de peuplements sinistrés ou vulnérables. A contrario de Notre Dame de Paris, la reconstruction à l'identique n'est pas une option ; c'est pourquoi il est très important de mener une réflexion de fond sur le devenir de vos parcelles, notamment sur le choix des essences et les modalités d'installation.

Le calendrier restreint ne doit pas conduire à confondre vitesse et précipitation ! Bien que la diversification des essences ne s'impose qu'à partir de 10 ha, faisons le pari d'être plus ambitieux. Les articles qui suivent vous donneront des clés pour diagnostiquer l'état sanitaire de vos peuplements, pour envisager les essences de remplacement et savoir comment installer des peuplements mélangés.

Pour ceux qui n'auront pas eu la chance de bénéficier de l'aide du Plan de relance, ces bons conseils pourront néanmoins vous accompagner pour un futur projet.

Préfets et Parlementaires s'intéressent à la forêt

À l'invitation de Raoul de Magnitot, Fabien Sudry, préfet de la région, David Philot, préfet du Jura, Natacha Vieille, sous préfète à la relance, Mmes Sylvie Vermeillet et Marie-Christine Chauvin, sénatrices, Mme Danielle Brulebois, députée, se sont rendus à Cosges, le vendredi 7 mai 2021, pour y découvrir le déploiement du Plan de relance par le CRPF et le Syndicat des propriétaires forestiers privés de Franche-Comté.

La visite s'est déroulée dans une forêt gérée par Olivier Blondeau (Gestionnaire Forestier Professionnel). En partenariat avec le Syndicat, Laurence Chavane, expert forestier, a réussi à regrouper plusieurs propriétaires pour une surface à reboiser de 250 ha. L'opportunité de ce Plan de relance a pu être évoquée en toute transparence, tout comme ses difficultés. Préfets et

parlementaires ont salué l'effort de mobilisation des acteurs de la filière pour la mise en œuvre de ce Plan de relance et ont prêté une attention particulière à l'exposé de l'expert :

« Le propriétaire a pris contact avec nous. Ensuite avec mes collègues techniciens forestiers, on cible au mieux si la demande est cohérente, puis on diagnostique la parcelle afin de donner des éléments au service instructeur de la DDT qui verra si celle-ci est éligible, si le choix des essences est cohérent ainsi que la densité de plantation. Puis avec l'accord du propriétaire sur le plan financier, 3 000 € à minima, le dossier est lancé ».



Crédit photo © Préfecture de région BFC

Un remerciement chaleureux à Olivier CHAPPAZ, Chef du service régional de la forêt et du bois à la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté, pour son aide précieuse dans l'organisation de cette journée et de façon plus large, à l'ensemble de son équipe, pour sa forte implication dans la mise en œuvre du Plan de relance.

Liens utiles

- CRPF : <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/plan-de-relance-pour-le-renouvellement-forestier/n:2770>
- DRAAF : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Plan-de-relance,563>

Exemple d'outils développés par le CNPF à l'usage des gestionnaires et propriétaires

Bioclimsol

L'acronyme BioClimSol se décompose en :

- **Bio** pour la prise en compte du vivant, en l'occurrence une essence ou un peuplement,
- **Clim** pour la prise en compte du climat,
- **Sol** pour la prise en compte des facteurs compensateurs ou aggravants, liés au sol et à la topographie, en particulier la disponibilité en eau.

Bioclimsol est un outil de diagnostic, associant vigilance climatique et critères stationnels. Pour les essences qui ont déjà fait l'objet d'études spécifiques, la combinaison de ces paramètres renseigne sur la probabilité que la zone sur laquelle les relevés sont effectués soit plus ou moins favorable à une bonne vitalité, dans un contexte de changement du climat.

Pour les autres essences, le diagnostic indique par 3 pictogrammes et des variations de couleur si la zone se situe ou non dans leur niche climatique respective, et la présence éventuelle de facteurs limitants pour le sol ou la topographie.

Cet outil de terrain aide les gestionnaires à la prise de décision, pour la gestion du risque dans la conduite des peuplements sur pied ou, en cas de reboisement, pour choisir des essences adaptées au contexte et tenant compte de l'évolution du climat.

Après géolocalisation du relevé, les données climatiques nécessaires à l'établissement de l'Indice BioClimSol (IBS) sont directement fournies par l'application, installée sur tablette ou smartphone (**Étape 1**).

Le réservoir utile du sol, donc sa capacité à stocker l'eau à disposition de la végétation, est ensuite calculé à partir des paramètres indiqués par l'opérateur, sur la base d'un sondage réalisé à l'aide d'une pioche et d'une tarière (**Étape 2**).

Le niveau de richesse chimique est obtenu par analyse d'un inventaire floristique ou mesure avec un pH mètre. L'intensité et le niveau d'apparition de l'hydromorphie sont également renseignés, tout comme la présence de calcaire actif dans la terre fine (**Étape 3**).

L'application calcule alors la valeur de l'IBS et indique si la station est favorable ou non aux essences concernées. Le diagnostic s'arrête à ce niveau s'il précède un projet de reboisement. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la vulnérabilité de peuplements sur pied, l'opérateur peut ensuite qualifier les niveaux de dépérissement et de résilience du peuplement, grâce aux protocoles DEPERIS (Département de la Santé des Forêts) et ARCHI (CNPF) (**Étape 4**).

C'est le niveau de résilience du peuplement, à savoir sa capacité à réagir suite à un stress, combiné à l'indice IBS qui définit l'itinéraire sylvicole à suivre (**Étape 5**).

ARCHI

ARCHI est une méthode de diagnostic du dépérissement et des capacités de résilience des arbres, basée sur l'analyse architecturale des parties aériennes. Cette méthode permet de :

- Diagnostiquer le caractère réversible (résilience) ou irréversible d'un dépérissement,
- Ne pas être induit en erreur par des symptômes parfois passagers (déficit foliaire, mortalité de branches...),
- Ne pas confondre mortalité naturelle (vieillesse) et dépérissement.

Des clés de détermination se déclinent par essence et hiérarchisent l'ensemble des observations à réaliser, conduisant au diagnostic. La méthode ARCHI est disponible pour de nombreuses essences : chênes, hêtre, châtaignier, douglas, pin...



Dépérissement (dessèchement de petites branches et rameaux) et résilience (réaction de l'arbre qui développe des "suppléants") sur sapin pectiné - Patrick LECHINE © cnpf

Pour en savoir plus sur les outils développés par le CNPF

<https://www.cnpf.fr>

rubriques "Gestion durable Biodiversité" et "Outils et Techniques"

Installation d'un mélange à la plantation

Bruno BORDE - CRPF BFC

Les forêts de Bourgogne Franche-Comté traversent une période soumise à de grandes difficultés. Epicéas, sapins pectinés, hêtres, frênes, chênes, douglas... montrent des signes de faiblesse, parfois très conséquents. En cause, des conditions climatiques propices au dépérissement des arbres et au développement d'insectes ravageurs, mais aussi l'inadaptation de certaines essences forestières au regard des conditions de stations, exacerbées par les épisodes extrêmes que nous subissons. Les « glorieuses » années de végétation semblent être derrière nous, les prochaines décennies vont probablement accentuer les difficultés et les forestiers vont devoir intégrer d'indispensables évolutions dans la gestion de leur forêt, notamment au moment de la plantation.

Penser « résilience » dès la plantation

Un certain nombre d'essences semblent présenter une meilleure résistance aux conditions climatiques que nous éprouvons depuis quelques années. L'association à la plantation d'une ou plusieurs d'entre-elles avec nos essences traditionnelles (douglas, chêne...) permettra, entre autres, de mieux répartir les risques en cas de défaillance de l'une ou l'autre, d'utiliser les ressources de manière complémentaires (consommation en eau différente en quantité ou en saisonnalité, prospection à différents niveaux dans le sol), ou encore de se protéger mutuellement un peu mieux face aux insectes, maladies, sécheresse.

L'installation d'un mélange à la plantation, avec l'éducation combinée de plusieurs essences, est donc une idée très séduisante. Mais la pratique montre que ces mélanges sont parfois difficiles à maintenir. L'installation et le suivi, en comparaison à une plantation mono-spécifique, génère quelques contraintes qu'il est nécessaire de bien appréhender.

Choix des essences à associer

C'est la station qui définit ce qu'il est possible de planter, car chaque essence a ses exigences vis-à-vis du sol et du climat. Il est impératif de bien les respecter pour obtenir de bons résultats sur la reprise et la survie des plants, puis sur leur croissance et leur résistance sanitaire,

ainsi que sur la qualité des bois qu'ils donneront plus tard. Ce choix se complique avec les prévisions de l'évolution du climat, qui vont parfois modifier pendant la vie du peuplement, l'adéquation des essences qui le composent aux stations. Le diagnostic BioClimSol vise à aider le forestier dans le choix des essences, dans ce contexte de changement du climat.

Mise en place

Quelle que soit l'essence, c'est avant tout un plant que l'on installe au départ d'un reboisement : la reprise est toujours une étape délicate, qui peut être améliorée par une préparation du terrain, ainsi que par la présence d'une ambiance forestière (l'idéal serait d'attendre 2 à 3 années de végétation après coupe).

Schéma d'implantation d'un mélange à la plantation

Le schéma d'implantation d'un mélange doit prendre en compte les différentes caractéristiques des essences retenues, dont les principales sont :

- ▶ la croissance juvénile,
- ▶ le rythme de croissance après quelques années,
- ▶ la capacité à tolérer l'ombre (caractère sciaphile) ou, au contraire, le besoin de recevoir la pleine lumière (héliophile),
- ▶ la compétition interspécifique.

Il est indispensable de connaître les caractéristiques de croissance des différentes essences pour que le mélange choisi aboutisse à une complémentarité optimale. Cela permet de réduire d'autant les interventions humaines (dégagements, tailles de formation...) et d'aboutir plus facilement à la réussite du mélange.

Ces caractéristiques vont définir les modalités d'installation du mélange (voir schéma) et les proportions de chaque essence qui le compose. Plus les essences associées auront une dynamique de croissance proche (à l'état juvénile puis lors de la phase de croissance) et une compétition interspécifique faible, plus le mélange pourra être intime (par plants ou lignes). A contrario, si les rythmes de croissance sont différents et la compétition entre les essences élevée, on préférera un mélange par groupes de même espèce (bouquets de 9 à 25 plants, bandes...).

Le mélange peut être constitué de feuillus, de résineux ou bien des deux (mixte). Le mélange d'essences héliophiles et sciaphiles est intéressant pour la gestion de la lumière au sein du peuplement.

Techniquement, les modalités de mélange peuvent intervenir sur la ligne (par plants ou par séquences), par lignes ou groupe de lignes, ou encore par association des deux modalités (voir schéma). Un surcoût pour la mise en place du mélange résulte parfois de la nécessité de réaliser un travail plus conséquent pour le piquetage préalable.

Suivi et entretien

En raison du tempérament différent des essences, notamment lors de la croissance juvénile, le suivi doit être régulier pour maintenir le mélange. Les dégagements doivent par exemple être réalisés en tenant compte des besoins de l'essence la moins vigoureuse.

En dépit des difficultés évoquées ci-dessus, les peuplements mélangés peuvent présenter des atouts incontestables, notamment dans un contexte d'évolution climatique. Mais la toute première question à se poser est sans doute celle de la possibilité de gérer durablement le peuplement existant, avant de se lancer dans une longue et de plus en plus difficile phase de reconstitution que constitue une plantation.

Différents schémas d'implantation d'un mélange sont en cours d'élaboration, certains ont déjà été installés par exemple dans le cadre du projet "Douglas et changement climatique" (voir page suivante), projet, qui s'étend de 2020 à 2022, financé par le FEADER dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).



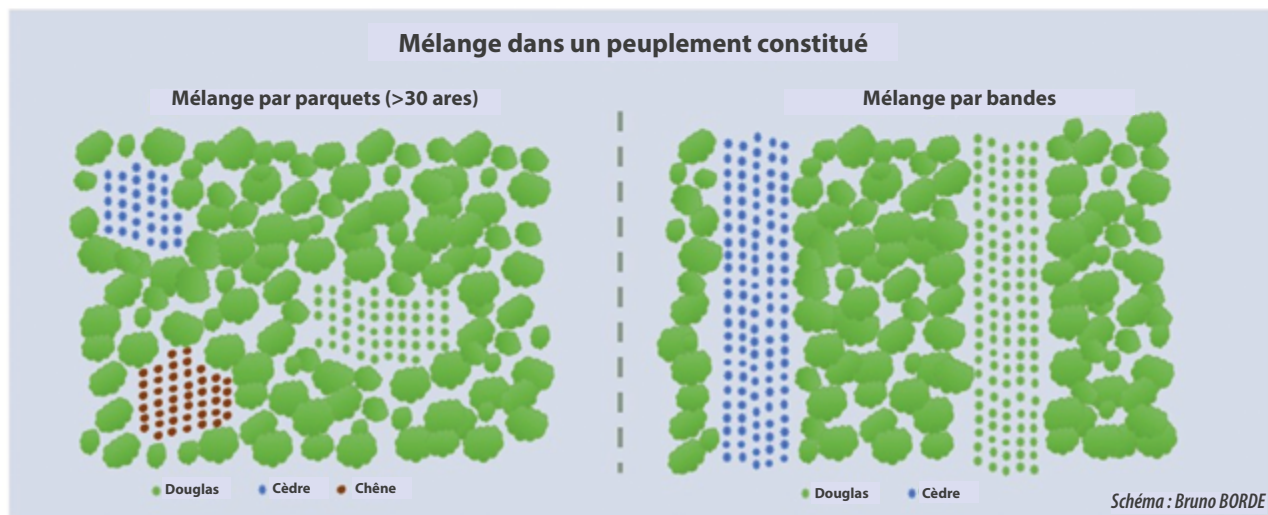
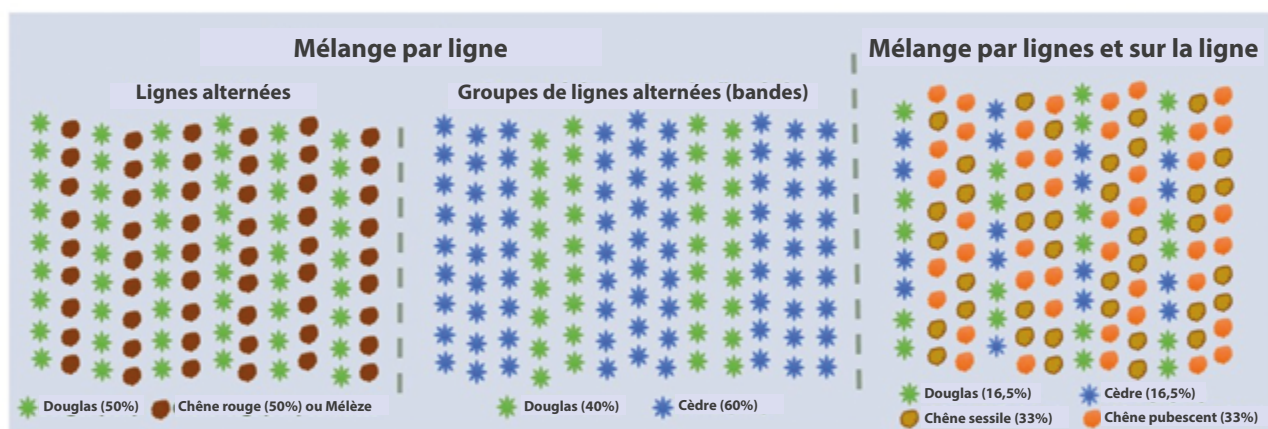
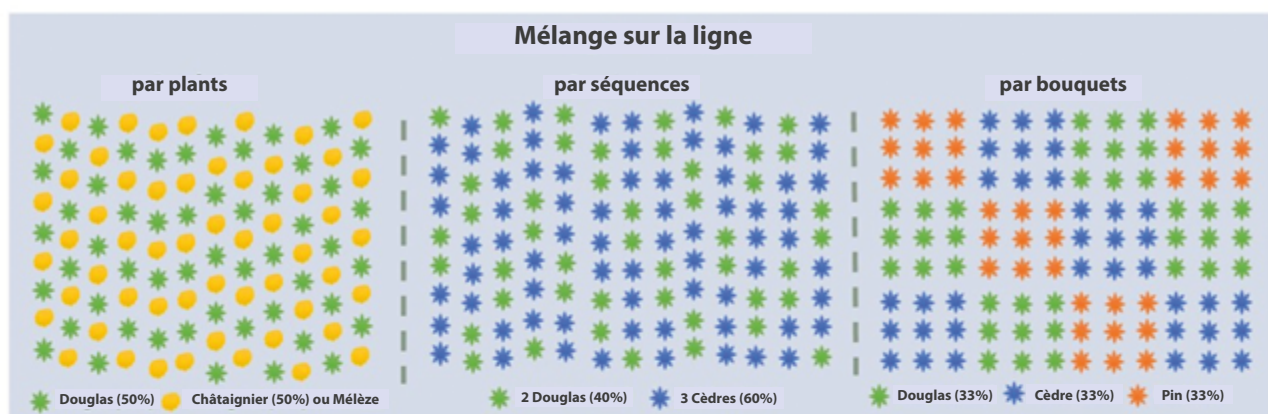


Plan de relance



Schémas d'installation d'un mélange à la plantation

Exemples d'association avec le douglas - PEI Douglas



Bruno BORDE - CRPF BFC
Christian BULLE - FRANSYLVA FC

Dernières ventes de bois

Le 30 mars dernier, l'ONF mettait en vente **29 000 m³ de bois résineux sur pied** dans les 4 départements bourguignons.

Cette vente en ligne, qui remplaçait la traditionnelle vente de Saulieu, a confirmé l'engouement pour le **Douglas** qui représentait 65% du volume de la vente. Cette essence a de nouveau connu une envolée des prix, expliquée notamment par le fait que tous les marchés de la construction veulent du Douglas. Avec un prix moyen de 96 €, le mètre cube de Douglas sous écorce marque une hausse de 30% par rapport à la même vente de 2020 (73€). La barre des 100 €/m³ a même été franchie pour un lot en forêt communale de Sully (71), où une quatrième éclaircie (volume unitaire de 1,5 m³) a été adjugée à 116 €/m³ sous écorce.

Autre fait marquant, les gros bois ne sont plus à la peine, avec pour exemple cet article en forêt communale de St-Pierre-le-Vieux (71) totalisant 496 m³ (volume moyen de 3,2 m³) adjugés 87€/m³ sur écorce, soit 97 € sous écorce. **Les pins sylvestres, pins noirs et pins Weymouth** représentaient 8 500 m³, les deux tiers de ce volume ont été vendus, avec un prix moyen de 21€/m³.

La vente des bois des forêts publiques le 19 mai à Champaigne 39 était très attendue. On notera une réticence bien compréhensible des acheteurs pour les lots vendus en bloc et sur pied et des taux d'invendus faibles dans les lots vendus à la mesure.

Dans le Doubs des lots **d'épicéa** de grande qualité ont trouvé preneurs à des prix qui nous rappellent les cours d'avant la crise.

La hausse du prix **des résineux blancs** s'amorce. Elle suit de quelques mois la hausse du prix des sciages. L'hétérogénéité des lots permet difficilement de donner une tendance, on peut cependant évaluer la hausse entre 5 et 10%.



Patrick MICHEL © CIA 25-90

Que penser, que faire face aux informations, souvent éloignées de la réalité, diffusées par certains médias sur la gestion des forêts privées ?

Le document **" Les Valeurs de la Forêt Privée "**, préparé par Fransylva Bourgogne, a pour objectif de donner des réponses factuelles et vérifiables aux questions posées, faire connaître le travail de terrain des forestiers privés et partager leurs valeurs.

Vous trouverez des réponses parfois inattendues aux questions qu'on peut légitimement se poser à propos de la forêt privée. Par exemple, savez vous :

- que la forêt privée est, de longue date, une championne du développement durable ?
- qu'il n'existe pas de déforestation en France, bien au contraire : sa surface forestière a crû de 20% depuis 30 ans, elle a même presque doublé de surface depuis 200 ans ?
- que la surface de feuillus est en forte augmentation (+28% depuis 35 ans) alors que celle de résineux est en décroissance (-9 % en 35 ans) et les forêts mixtes en très forte croissance (+63%) ?
- que la forêt est le deuxième puits de carbone après les océans ?
- que l'on ne récolte que 60% de l'accroissement naturel annuel de la forêt ?

Vous pouvez télécharger ce document avec le lien suivant : **Les valeurs de la forêt privée**
N'hésitez pas à le faire suivre aux personnes de votre entourage qui s'intéressent à la forêt !



Du changement au sein de l'équipe CRPF



Hervé LOUIS (Morvan) a terminé son CDD d'appoint suite au retour de congé maternité de Pauline CHAUCHE DE GESNAIS.



Maureen CONSTANTIN, technicienne dans le Jura pendant 6 ans, n'a malheureusement pas pu rester au sein de notre équipe. Son départ a eu lieu en février dernier.



Gabrielle PIERRE, la remplace depuis le 17 mai.



Jean-Yves GABIOT, technicien en Haute-Saône, après une carrière bien remplie, a arrêté son contrat le 31 mars dernier.



Thomas LEPLAIDEUR, Ingénieur dans le Jura est reparti en Chambre d'agriculture.



Jean-Christophe REUTER, ingénieur forestier prendra sa place le 1^{er} juillet.



Maxime NEVERS écourte son contrat de technicien dans le Doubs pour une expérience en coopérative forestière.

Pourquoi les minimums de plans de chasse sont-ils importants ?

Traditionnellement, les minimums fixés dans les plans de chasse sont très inférieurs aux attributions, ce qui permet aux chasseurs d'adapter les prélèvements à leur seule volonté, déterminée par des facteurs internes aux sociétés de chasse. Les explications anachroniques vont de "il semble y avoir moins de cerfs" à "nous avons trop de viande, ils veulent qu'on tue tout, etc".

Il existe pourtant un arrêté préfectoral départemental, dit « arrêté fourchette », qui détermine le nombre minimum d'animaux à prélever par espèce et par unité de gestion cynégétique.

Chacun comprend bien que c'est là que se joue la partie. Si nous voulons casser les courbes exponentielles de progression des grands gibiers, c'est là qu'il faut agir.

A l'initiative du syndicat des Forestiers Privés de Franche-Comté et avec l'appui des Communes Forestières et de l'ONF, nous avons adressé un courrier aux préfets des départements franc-comtois afin de leur demander de définir dans cet « arrêté fourchette » des minimums par espèces qui soient au niveau des attributions de l'année N-1. Je reviendrai vers vous dans quelques mois afin de mesurer l'impact de notre demande.

Une fois que cet « arrêté fourchette » est applicable, les commissions techniques des départements préparent les attributions individuelles de chacun des détenteurs de droit de chasse. La somme des minimums de chacun des attributaires doit être au moins égale au minimum de l'unité de gestion cynégétique concernée. La décision individuelle et la notification au détenteur du plan de chasse sont de la compétence du Président de la Fédération des chasseurs, qui fixe les attributions.

Si les souhaits des représentants des propriétaires forestiers publics et privés sont suivis d'effet, la conséquence immédiate sera l'exercice d'une pression importante sur chacun des détenteurs de droit de chasse et une meilleure réalisation des plans de chasse.

La Fédération Nationale de la Chasse (FNC) s'est engagée en signant, le 22 décembre 2020, une charte avec l'ensemble des partenaires de la filière bois et dans le cadre du Plan de relance. Extrait de la charte Plan de Relance, initiée par le Ministère de l'Agriculture « En signant et en remettant la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique, les acteurs de

la forêt et de la filière forêt-bois ont marqué leurs souhaits de relever ce défi en s'engageant sur des actions et des moyens nécessaires à l'adaptation des forêts et de la filière au changement climatique. Le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot a également souligné la nécessité d'agir aujourd'hui pour garantir l'avenir de nos forêts et des services qu'elles nous apportent. À travers le Plan de relance, le ministre Julien Denormandie a décidé de répondre à ces engagements et à ces recommandations et d'accompagner de manière inédite les acteurs de la filière. Cette charte vise à marquer et sceller cette dynamique. »

Le Président de la FNC s'est ainsi engagé pour chacun des présidents de Fédération départementale des chasseurs à contribuer à l'adaptation des forêts au changement climatique. Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat et les propriétaires, assistés de leurs gestionnaires, ne devront rien laisser passer afin que ces régénérations ne servent pas d'affouragement aux grands gibiers.

Stratégie régionale 2021-2030 pour la biodiversité

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

Faites votre mea culpa... tout est de votre faute !

Le 15 mars 2021, la Région présentait sa stratégie régionale 2021-2030 pour la biodiversité. Grand-messe à laquelle participaient la Présidente de Région, la secrétaire d'Etat à la transition écologique... Les forestiers ont été associés aux travaux préalables, mais aucune des remarques portées par Fibois au nom de la filière n'a été prise en compte. La plume est visiblement tenue par des environnementalistes, peu soucieux de multifonctionnalité, de gestion forestière durable et des conséquences des changements climatiques sur la forêt.

Je prendrai en exemple la synthèse de l'état des lieux. Le reste est à l'avenant. Ces chiffres qui en disent long, d'après eux, ces chiffres à qui l'on fait dire ce que l'on veut :

« La population des oiseaux a diminué de 34,9% dans les milieux agricoles. En cause : arrachage de haies, comblement de mares, drainage de zones humides, pratiques intensives : utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, amendements des sols, fauchage précoce de prairies... »

Baisse de 15,6% dans les milieux forestiers. En cause l'intensification des pratiques sylvicoles, la mécanisation, la réduction du cycle de production, l'enrésinement »

Les environnementalistes n'auraient-ils pas oublié quelques causes ? Les collisions avec les immeubles, les voitures, les pylônes. La prédation de nos 21 000 000 de chats domestiques souvent errants est reconnue aux USA et en France comme la première cause anthropique de mortalité de l'avifaune. Au-delà de ces données, les changements climatiques, qui sont prégnants depuis des dizaines d'années, ne contribueraient-ils pas aussi à la disparition de certaines espèces ?

« Une réduction des espèces vulnérables comme le brochet, la truite et le saumon. Ce dernier serait condamné à ne plus avoir accès à ses frayères pour cause de barrages et seuils sur les rivières de BFC ». Je le voyais plutôt dans les rivières de la façade atlantique, mais ce sont eux les spécialistes...

« 11% des espèces de lisières disparues et 14% en forte régression dans les forêts productives avec une seule essence ». Ce n'est pas avec ces données qu'on va inciter les propriétaires forestiers à diversifier les peuplements.

Dans le document lui-même, les paradoxes sont tout aussi présents : le dérangement des espèces en forêt en période de reproduction serait de nature à interdire l'exploitation entre février et juillet, donc la gestion

durable des forêts, alors que l'exploitation forestière s'est déroulée de tout temps tout au long de l'année. Imagine-t-on des Entrepreneurs de Travaux Forestiers tâcherons, ou des usines de la 1^{ère} transformation ne travailler que 6 mois par an ?

On y met en valeur les actions de citoyens, d'associations de protection, de scientifiques. Les propriétaires sont inexistantes, de même les gestionnaires forestiers. La notion d'ayant-droit est balayée au profit d'une prééminence des usagers.

En France, les surfaces forestières sont passées de 9 millions d'ha fin du XIX^e à 17 millions d'ha en 2020. Le stock de bois a augmenté de 50% en 30 ans avec 1.8 milliard de m³ en 1985 et 2.8 milliards en 2018. Les Très Gros Bois représentent 17% des volumes dans notre forêt, qui est à 72% feuillue. Alors que les peuplements à majorité résineuse ne couvrent que 28% des surfaces, qu'ils soient naturels ou pas, ils sont stigmatisés dans le rapport et sa synthèse dans toutes les stations.

Source : chiffres clef de la forêt édition 2021

Si l'on peut dire que les Conseils départementaux sont dans leur rôle pour instaurer des arrêtés de réglementation de boisement, destinés à protéger les terrains à vocation agricole en en restreignant le boisement ou le reboisement, les déconvenues n'en sont pas moins grandes pour les forestiers privés de la Nièvre et de la Côte d'Or.

Le point essentiel qui nous chagrine vraiment reste le seuil de 10 ha, nouvellement voté en lieu et place de celui de 4 ha, qui donne la possibilité aux communes d'empêcher un propriétaire qui aurait procédé à une coupe, de planter l'essence de son choix, voire de renouveler tout bonnement son peuplement... et ce désormais même dans un massif forestier constitué de 8 ou 9 ha.

Visiblement, ce sont d'obscures forces vives qui sont à l'œuvre, au moment où les instances de ces Conseils décident in fine de la rédaction de ces arrêtés, faisant fi de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme qui traite de la propriété privée.

Le département de la Nièvre avait initié cette procédure et le recours gracieux déposé par le syndicat n'a rien donné. La question d'un recours au tribunal administratif se pose désormais.

En Côte d'Or, le pire semblait pourtant évité grâce à une réunion de concertation tenue à notre demande en novembre 2020. Le conseiller départemental concerné nous avait alors assurés de son soutien en acceptant que le seuil soit ramené à 4 ha.

Le CRPF, présent à la réunion, avait émis puis confirmé par écrit son avis défavorable pour le seuil proposé de 10 ha, en évoquant le chiffre habituel de 4 ha plus conforme au Code Forestier.

Las, le 8 avril 2021, l'arrêté, mentionnant le seuil de 10 ha, a été voté en session après une présentation du même conseiller départemental affirmant que le CRPF avait donné son accord.

A l'heure où j'écris ces lignes, après des échanges téléphoniques compliqués, nous attendons toujours d'obtenir un rendez-vous avec le président SAUVADET pour discuter à la fois de la forme et du fond de cette malencontreuse affaire.

Assurance Sylvassur

Pour mieux assurer leurs adhérents, FRANSYLVA Franche-Comté et FRANSYLVA Bourgogne lancent une grande campagne SYLVASSUR

Sur le terrain, nous constatons tous une recrudescence des aléas climatiques. Nos forêts souffrent sévèrement : coups de vents, incendies, neige lourde... Ces phénomènes ont une intensité et provoquent des dégâts tels qu'ils peuvent remettre en cause l'équilibre économique déjà morose de nos forêts.

Depuis 2017, l'État n'indemnise plus les forêts sinistrées non assurées en cas de tempête. Il est donc essentiel pour tout propriétaire forestier de pouvoir bénéficier d'une offre d'assurance adéquate.

Dans le cadre des services rendus à ses adhérents, **FRANSYLVA Bourgogne et FRANSYLVA Franche-Comté**, s'appuyant sur **FRANSYLVA Services** et le **courtier VERSPIEREN**, lancent une grande campagne pour promouvoir un nouveau produit SYLVASSUR destiné à couvrir, sous une forme simplifiée et à coût modéré, les sinistres provenant des incendies, des tempêtes et de la neige.

« **SYLVASSUR RECONSTITUTION** » a pour objet d'offrir à un propriétaire la possibilité de reconstituer tout ou partie de sa forêt après un sinistre. L'assurance purement patrimoniale relève du produit « **SYLVASSUR PATRIMONIAL** » que vous connaissez déjà.

La campagne se déroulera de **début juin 2021 à fin septembre 2021**. Elle permettra à chaque forestier d'assurer sa forêt entière selon 2 formules possibles : **incendie seul ou incendie + tempête + neige** selon un processus de souscription simplifié et 100% en ligne ou par téléphone. Les adhérents de FRANSYLVA qui souscriront le contrat d'assurance pendant la campagne bénéficieront des frais de gestion offerts sur le montant de la prime de la 1^{ère} année.

Ce produit et les avantages proposés pendant la campagne sont réservés aux seuls adhérents de FRANSYLVA.

Assurer sa forêt c'est aussi :

- ➔ Se responsabiliser vis-à-vis de son patrimoine
- ➔ Être indemnisé par l'État en cas de catastrophe naturelle et de tempête exceptionnelle, en plus de l'indemnisation de l'assurance
- ➔ Bénéficier du DEFI Assurance : réduction d'impôt sur le revenu de 76% des cotisations payées avec un montant maximum retenu de 6 €/ha pour le risque tempête

FRANSYLVA Bourgogne et FRANSYLVA Franche-Comté sont heureux de pouvoir ainsi répondre à la forte demande exprimée par beaucoup d'entre vous et vous encouragent donc à souscrire très vite ce nouveau produit « **SYLVASSUR RECONSTITUTION** » pour obtenir une couverture adaptée aux risques incendie, tempête, neige et bénéficier des avantages offerts pour tout contrat signé avant le 30 septembre 2021.

Assurances



Comment souscrire ?

Rendez-vous sur
www.sylvassur.com

Besoin d'aide ?

Nos conseillers Sylvassur
disponibles au 01 47 20 66 55
Courriel : sylvassur@fransylva.fr

Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex
tél : 03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com
Départements : 21-58-71-89

Forestiers Privés de Franche-Comté

Groupe rural
130 bis rue de Belfort - CS 40939
25021 Besançon-Cedex
tél : 07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat
de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Souhaite des informations sur Syndicats de propriétaires forestiers
du département : 21-25-39-58-70-71-89-90



Propriétaires forestiers, n'hésitez plus, formez-vous, informez-vous !

Réunions 2021, c'est reparti !



n°	Dates et lieux	Thèmes
17	1 ^{er} juillet - secteur Pontarlier 25	L'après-scolytes : comment reconstituer et avec quelles aides ?
18	1 ^{er} juillet - Melisey 70	Les aides disponibles pour renouveler vos forêts scolytées ou pauvres
19	2 juillet - Longchaumois 39	Savoir lire sa parcelle comme un livre
20	2 juillet - Perrigny-sur-l'Ognon 21	Le peuplier : une essence d'avenir ! - 1 jour
7	8 juillet - Nièvre 58	Changement climatique, essences locales adaptées ou nouvelles introductions - <i>initialement prévue le 3 juin</i>
21	9 juillet - Nord Jura 39	Rédiger un document de gestion durable adapté à votre forêt
22	23 juillet - Les Rousses 39	J'ai de la forêt, mais je ne sais pas quoi en faire
23	30 juillet - Tresilly 70	Un document de gestion adapté à votre forêt : présentation en salle puis visite de la forêt des Cloîtres
24	9 sept - secteur Gonsans 25	Reconnaissance des maladies et ravageurs de nos forêts, quels impacts pour les peuplements ?
25	9 sept - Châtillon-en-Bazois 58	Visite guidée d'une forêt de chênes par son propriétaire, qui présente ses solutions sylvicoles et cynégétiques par l'exemple - 1 jour
26	10 sept - Onoz 39	Diagnostiquer ma parcelle pour savoir que planter
27	10 sept - Montlay-en-Auxois 21	Renouvellement des peuplements de douglas, quand l'envisager et selon quelles méthodes ?
28	24 sept - Montret 71	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt et présente ses peuplements, ses choix de gestion et leur mise en œuvre
29	24 sept - Beaumotte-Aubertans 70	Visite de l'entreprise ADS Bois : achat et transformation en bois de chauffage ou en plaquettes forestières
30	30 sept - sect Baume-les-Dames 25	Quelle biodiversité dans ma forêt ?
31	5 oct - Nièvre 58	Terrain nu, reconstitution de peuplements sinistrés (scolytes) ou coupes rases : comment planter ou replanter ? 1 jour
32	8 oct - Flagey 25	De la pépinière à la parcelle, comment bien organiser sa plantation ? 1 jour
33	15 oct - Besançon 25	Transmettre mon PSG au CRPF avec le site Internet « La Forêt Bouge »
34	15 oct - Noroy-le-Bourg 70	La truffe - 1 jour
35	19 oct - Châtillon-sur-Seine 21	Un Parc national dans notre région ! Qu'est-ce-que ça change ? 1 jour
36	21 oct - Crouzet-Migette 25	Gestion en futaie irrégulière feuillue
37	22 oct - Saône-et-Loire 71	Avenir du douglas face aux changements climatiques.
38	Octobre - Jussey 70	Visite : scierie de feuillus et production de cercueils... en bois – OGF
39	Octobre - Demangeville 70	Visite : une toute nouvelle usine de production de bois bûche - Bois Factory
40	Octobre - Yonne 89	Les travaux forestiers
41	Automne - St Claude 39	Forum des ventes-achats de parcelles forestières du Haut-Jura
42	Automne - secteur Poligny 39	Chênes, des qualités différentes pour des usages variés : découverte en forêt pour apprendre à les reconnaître
43	10 nov - Glux-en-Glenne 58	GIEEF, ASLGF, ASA, PSG concerté : comment ces différentes structures peuvent faciliter la gestion des petites propriétés ?
44	3 déc - Maisod 39	Des forêts québécoises aux forêts jurassiennes

ATTENTION : toutes ces réunions sont susceptibles d'être reportées ou annulées en fonction de l'évolution des consignes liées au Covid19, ou pour certaines remplacées par une présentation en visioconférence.

Retrouvez toute l'info actualisée
sur notre site Internet

bourgognefranchecomte.cnpf.fr/
"je me forme, je m'informe"

Inscription sur notre site :
"je me forme, je m'informe"

CONTACT : Sylvie BOVET -
sylvie.bovet@cnpf.fr
06 62 33 31 05 ou 03 81 51 98 02

Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - CS 40939
25021 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

